

PATENT ASSIGNMENT COVER SHEET

Electronic Version v1.1
Stylesheet Version v1.2

EPAS ID: PAT7878245

SUBMISSION TYPE:	NEW ASSIGNMENT
NATURE OF CONVEYANCE:	ASSIGNMENT
CONVEYING PARTY DATA	
Name	Execution Date
ERWAN JOUAULT	05/07/2018
RECEIVING PARTY DATA	
Name:	OSSIMTECH INC.
Street Address:	930 WELLINGTON
Internal Address:	SUITE 500
City:	MONTREAL
State/Country:	CANADA
Postal Code:	H3C 1T8
PROPERTY NUMBERS Total: 1	
Property Type	Number
Application Number:	16765732
CORRESPONDENCE DATA	
Fax Number:	(514)288-8389
<i>Correspondence will be sent to the e-mail address first; if that is unsuccessful, it will be sent using a fax number, if provided; if that is unsuccessful, it will be sent via US Mail.</i>	
Phone:	15148474747
Email:	nancy.nietonava@nortonrosefulbright.com
Correspondent Name:	NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA LLP
Address Line 1:	1, PLACE VILLE MARIE
Address Line 2:	SUITE 2500
Address Line 4:	MONTREAL, CANADA H3B 1R1
ATTORNEY DOCKET NUMBER:	10208249-1US
NAME OF SUBMITTER:	PIERRE T. A.-NGUYEN
SIGNATURE:	/Pierre T. A.-NGUYEN/
DATE SIGNED:	03/31/2023
Total Attachments: 8	
source=10208249-1US -Erwan JOUAULT- OSSIMTECH INC#page1.tif	
source=10208249-1US -Erwan JOUAULT- OSSIMTECH INC#page2.tif	
source=10208249-1US -Erwan JOUAULT- OSSIMTECH INC#page3.tif	
source=10208249-1US -Erwan JOUAULT- OSSIMTECH INC#page4.tif	

source=10208249-1US -Erwan JOUAULT- OSSIMTECH INC#page5.tif

source=10208249-1US -Erwan JOUAULT- OSSIMTECH INC#page6.tif

source=10208249-1US -Erwan JOUAULT- OSSIMTECH INC#page7.tif

source=10208249-1US -Erwan JOUAULT- OSSIMTECH INC#page8.tif

CONFIDENTIALITY AND INTELLECTUAL PROPERTY AGREEMENT

BETWEEN: Erwan Jouault, residing at:
2373 Rouen Street
Montreal QC H2H 1V3

Hereinafter referred to as "**Intern**"

AND: **OSSIMTECH INC.** also known as OSSim Technologies Inc., a legal person constituted under the laws of Quebec, having its offices at 930 Wellington, suite 500, Montreal, and represented herein by Mr. André Blain, President;

Hereinafter referred to as "**OSSimTech**"

Hereinafter collectively referred to as "**Parties**"

WHEREAS:

OssimTech specializes in the development, design, distribution and marketing of virtual reality simulators for open surgery for the training and education of surgeons ("**Technology**");

OSSimTech has developed, with considerable effort, proprietary rights relating to the Technology and Confidential Information that are valuable to OSSimTech;

The Employee will enter into or has entered into an employment contract with OSSimTech ("**Employment Agreement**") that sets out the terms and conditions of his/her employment from the date of employment ("**Employment**");

As part of the Employee's Employment, OSSimTech will communicate information of a confidential and proprietary nature to the Employee relating in particular to the Technology provided that OSSimTech obtains from the Employee guarantees relating to the protection and ownership of the information relating to the Technology;

As part of his/her Employment, it is possible that the Employee improves and/or generates new Technology on behalf of OSSimTech and is the author of the creation of inventions, products, trade secrets, ideas, processes, formulas, source and object codes, data, programs, other works of authorship, know-how, improvements, discoveries, developments, designs and techniques, whether patentable or not, that are exclusively or jointly conceived, developed, put into practice, or were designed, developed or put into practice during the period of the Employee's Employment with OSSimTech ("**Work Product**");

The Employee acknowledges that OSSimTech is the sole exclusive owner of its Confidential Information and all rights relating to the Improvements, Work Product and/or new Technology developed, in whole or in part, by the Employee during his/her Employment.

IN CONSIDERATION OF THE FOREGOING, THE Parties agree as follows:

[Redacted Content]

2. INTELLECTUAL PROPERTY

2.1. The Employee acknowledges and agrees that OSSimTech's intellectual property rights include all information, knowledge and experience of a technical and commercial nature, including patents, patent applications, trademarks, industrial designs, models, methods, software, source and object code, trade secrets, and copyrights relating to the Work Product, the Technology and the specifications, information, know-how and data relating to the Technology and all its modifications and Improvements and which OSSimTech may claim as owners, owners, possessors, authors or users ("**Intellectual Property**").

- 2.2. The Employee acknowledges and agrees that the Intellectual Property, as defined above, is, and will remain, the exclusive property of OSSimTech. Neither this Agreement nor the Employee's use of the Intellectual Property is such as to confer or purport to confer any interest on the Employee in the Intellectual Property, except for the right to use the Intellectual Property solely for the purposes of his or her Employment.
- 2.3. Any modification or improvement to the Technology or other Intellectual Property developed by the Employee, alone or in collaboration with OSSimTech ("**Improvements**"), as well as the Work Product developed or created by the Employee during his or her Employment, are the exclusive property of OSSimTech from the time of their creation. Employee hereby assigns and transfers to OSSimTech, irrevocably, unconditionally and without consideration other than his/her salary, all title and interest in and to such Improvements and/or Work Product, including the right to file a patent anywhere in the world, and waives any moral rights he/she may have in such Improvements and Work Product.
- 2.4. Employee also agrees to (i) fully disclose to OSSimTech, and at OSSimTech's expense, any Improvements and Work Products as soon as possible; and (ii) do any act and do anything (including, but not limited to, submitting applications and entering into deeds of assignment) that, from time to time, will be deemed necessary or desirable by OSSimTech for the purpose of conferring or protecting OSSimTech's rights. If applicable law in a country requires that the Employee be the owner of the property rights in the Intellectual Property, Improvements and/or Work Product or that a patent be filed under the Employee's name, at OSSimTech's request, the Employee shall promptly, freely and actively waive in favor of OSSimTech each and all of their rights in the Intellectual Property, including in such patents.
- 2.5. The Employee agrees to cooperate as closely as possible with OSSimTech or its representative, at OSSimTech's expense, to ensure the protection, in the most efficient manner possible, of OSSimTech's rights in any Improvement and/or Work Product as well as copyrights, patents or other intellectual property rights relating thereto in any country, including the disclosure to OSSimTech of all information and data relevant in this regard, the submission of any request, specifications, oaths, assignments and any other instrument that OSSimTech deems necessary to request and obtain such rights as well as to assign and transfer to OSSimTech, its successors, assigns, and representatives the entirety and exclusivity of rights, title and interest in and to the Work Product and any copyright, patent or other intellectual property rights therein.
- 2.6. All foregoing provisions shall survive termination of this Agreement and termination of the Employment Agreement.

3. SETTLEMENT OF DISPUTES

- 3.1. This Agreement shall be governed by the laws of the Province of Quebec. Any dispute or claim arising out of or in connection with this Agreement shall be submitted exclusively to the competent courts of the district of Montreal, Quebec.
- 3.2. Notwithstanding the foregoing, the Employee hereby acknowledges that the violation of any of the provisions of this Agreement is likely to cause serious and irreparable damage to OSSimTech and OSSimTech's affiliates that would render any final judgment ineffective. Accordingly, the Employee acknowledges that, in the event of a breach of the provisions of this Agreement and without prejudice to OSSimTech's rights to obtain damages, OSSimTech shall have the right to initiate appropriate proceedings to obtain injunctive relief from the jurisdiction of its choice.

4. GENERAL PROVISIONS

- 4.1. This Agreement, including the Preamble, shall take effect upon signature by the Parties and shall remain enforceable until the expiration of the term or such other date as the Parties may agree to terminate this Agreement.

4.2. This Agreement supersedes any prior agreements between the Parties with respect to the matters dealt with herein. In the event that any provision of this Agreement is held to be void, invalid, illegal or unenforceable, this Agreement shall be interpreted in its entirety to bring it as close as possible to the original intent of the Parties.

4.3. In the event that any provision of this Agreement is held by a court of competent jurisdiction to be void or invalid, the provision found to be void or invalid shall be modified to maintain the original intent of the Parties and the remaining provisions of this Agreement shall remain in full force and effect.

IN WITNESS WHEREOF, the Parties signed the Agreement on the 7th day of May, 2018 in Montreal.

OSSIMTECH INC.

INTERN

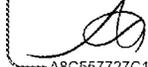
By:

(s) _____
André Blain, President

(s) _____
Erwan Jouault

Document Translated from French to English by:

DocuSigned by:



ABC557727C184A8...

Anne Desjardins, lawyer
Legal Counsel, Cedarome Canada Inc.
T : 450-659-8000 ext. 299
E : anne.desjardins@cedarome.com

Date: 2023-03-27

OSSimTech

ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

ENTRE : Erwan Jouault, :
2373 Rue de Rouen
Montréal Québec H2H 1V3
Ci-après désigné « **Stagiaire** »

ET : **OSSIMTECH INC.**, également connue sous le nom de Les Technologies OSSim Inc., personne morale constituée en vertu des lois du Québec, ayant ses bureaux au 930 Wellington, suite 500, Montréal, et représentée aux fins de la présente par Monsieur André Blain, président;
Ci-après appelée « **OSSimTech** »
Ci-après collectivement désignées « **Parties** »

ATTENDU QUE:

OssimTech se spécialise dans le développement, la conception, la distribution et la commercialisation de simulateurs de réalité virtuelle pour la chirurgie ouverte destinée à l'entraînement et la formation des chirurgiens («**Technologie**»);

OSSimTech a développé, au prix d'efforts considérables, des droits de propriété d'une grande valeur pour OSSimTech, sur la Technologie et les Informations Confidentielles;

L'Employé(e) conclura ou a conclu un contrat de travail avec OSSimTech (« **Contrat d'Emploi**») qui prévoit les conditions et modalités de son emploi depuis sa date d'embauche (« **Emploi** »);

Dans le cadre de son Emploi, OSSimTech communiquera à l'Employé(e) de l'information de nature confidentielle et exclusive portant notamment sur la Technologie à condition qu'OSSimTech obtient de l'Employé(e) des garanties relatives à la protection et à la propriété des informations relatives à la Technologie;

Dans le cadre de son Emploi, il est possible que l'Employé(e) améliore et/ou génère une nouvelle Technologie pour le compte d'OSSimTech et soit l'auteur de création d'inventions, de produits, de secrets de commerce, d'idées, de procédés, de formules, de codes source et objet, de données, de programmes, d'autres œuvres d'auteur, de savoir-faire, d'améliorations, de découvertes, de développements, de conceptions et de techniques, brevetables ou non qui sont exclusivement ou conjointement conçus, développés, mis en pratique, ou été conçus, développés ou mis en pratique au cours de la période d'Emploi de l'Employé(e) au sein d'OSSimTech (« **Produit du Travail** »);

L'Employé(e) reconnaît que OSSimTech est l'unique propriétaire exclusif de ses Informations Confidentielles et de tous les droits relatifs aux Améliorations, Produit du Travail et/ou nouvelle Technologie développées, en tout ou en partie, par l'Employé(e) durant son Emploi.

EN CONSIDÉRATION DE CE QUI PRÉCÈDE, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. INFORMATION CONFIDENTIELLE

- 1.1 L'Employé(e) reconnaît que dans le cadre de son Emploi, il a reçu, pourrait avoir reçu ou pourrait recevoir sous quelque forme que ce soit et a développé ou pourrait développer des informations confidentielles, comprenant toute information de nature technique, scientifique et commerciale qui concernent notamment les finances, la production, les procédés, les procédures de production, la commercialisation, l'établissement des prix, les Employé(e)s, la correspondance, les politiques, les dessins, la conception, les prototypes, les codes source et objet, les rapports, les contrats, les logiciels, les données, la liste de clients, les secrets de commerce et le savoir-faire relatifs au Produit du Travail, aux Améliorations, à la Technologie, à l'entreprise et aux activités d'OSSimTech et de ses sociétés affiliées, le cas échéant, et toute autre information écrite ou orale dont OSSimTech est propriétaire, ou qu'OSSimTech a l'intention de garder confidentielle (« **Informations Confidentielles** »).
- 1.2 Nonobstant ce qui précède, ne sera pas considérée comme Information Confidentielle pour les fins de la présente Entente, l'information :
- (a) dont la divulgation publique a été autorisée par OSSimTech;
 - (b) qui, au moment de la divulgation, appartenait déjà au domaine public;
 - (c) qui, au moment de la divulgation, était déjà connue de la personne réceptrice sans aucune violation d'une obligation de confidentialité que la personne divulguant l'information a envers OSSimTech;
 - (d) dont la divulgation est exigée par la loi, un règlement ou dans le cadre d'une procédure judiciaire, seulement après en avoir informé OSSimTech au préalable et avoir permis à OSSimTech de limiter la divulgation des Informations Confidentielles.
- 1.3 L'Employé(e) s'engage pendant la durée de l'Entente de même qu'après la résiliation de la présente Entente et ce jusqu'à ce que l'Information Confidentielle entre dans le domaine public (autrement que par suite d'une violation de cette Entente), ou jusqu'au moment convenu par OSSimTech par écrit:
- (a) De préserver la confidentialité de toute Information Confidentielle écrite et/ou verbale qu'il/elle recevra, auxquelles il/elle aura accès ou qu'il/elle développera dans le cadre de son Emploi, et de ne pas les utiliser directement ou indirectement pour toutes fins autres que celles de son Emploi;
 - (b) De garantir que l'Information Confidentielle ne sera divulguée, en tout ou en partie, à aucune personne, sauf, si l'Employé(e) est autorisé, par approbation de son superviseur, à révéler l'Information Confidentielle à des Employé(e)s d'OSSimTech et à de tierces personnes engagées par OSSimTech, lorsque ladite divulgation est essentielle à l'exécution de son Emploi;
 - (c) De prendre les mesures nécessaires en vue d'informer chacun des Employé(e)s d'OSSimTech ainsi que les tierces personnes engagées par OSSimTech, et à qui il/elle divulgue l'Information Confidentielle, du caractère confidentiel de l'information ainsi divulguée;

Employeur	Employé(e)
-----------	------------

PATENT

REEL: 063187 FRAME: 0170

- (d) De ne pas retirer des locaux d'OSSimTech ou faire une copie de toute Information Confidentielle et de ne pas autoriser, explicitement ou implicitement, l'enlèvement ou la copie de toute Information Confidentielle sans l'autorisation écrite d'OSSimTech;
- (e) D'informer OSSimTech de toute divulgation ou utilisation non autorisée de l'Information Confidentielle dont il/elle a connaissance;
- (f) De restituer à OSSimTech ou détruire, sans aucun droit à compensation, ni indemnité, à la demande d'OSSimTech et au plus tard le dernier jour de son Emploi, toute l'Information Confidentielle et toute copie, reproduction de tout ou partie de l'Information Confidentielle en sa possession, sans égard de la forme, du format ou du support de ladite information et de certifier qu'il/elle a restitué ou détruit toutes les copies de ladite information.

1.4 Toutes les dispositions qui précèdent survivront la résiliation de la présente Entente et la résiliation du Contrat d'Emploi.

2. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

2.1 L'Employé(e) reconnaît et accepte que les droits de propriété intellectuelle d'OSSimTech comprend toute information, connaissance et expérience de nature technique et commerciale, incluant les brevets, les demandes de brevets, les marques de commerce, les dessins industriels, les modèles, les méthodes, les logiciels, les codes source et objet, les secrets commerciaux, et droits d'auteur portant sur le Produit du Travail, la Technologie et les spécifications, informations, savoir-faire et données relatives à la Technologie et à toutes ses modifications et Améliorations et qu'OSSimTech peut réclamer à titre de propriétaire, détenteur, possesseur, auteur ou usager (« **Propriété Intellectuelle** »).

2.2 L'Employé(e) reconnaît et accepte que la Propriété Intellectuelle, tel que définie ci-haut, est, et demeurera, la propriété exclusive d'OSSimTech. Ni la présente Entente, ni l'utilisation par l'Employé(e) de la Propriété Intellectuelle ne sont de nature à conférer ou réputer conférer un quelconque intérêt à l'Employé(e) dans la Propriété Intellectuelle, à l'exception du droit d'utiliser la Propriété Intellectuelle uniquement pour les fins de son Emploi.

2.3 Toute modification ou amélioration apportée à la Technologie ou à d'autres éléments de la Propriété Intellectuelle développées par l'Employé(e), seul ou en collaboration avec OSSimTech (« **Améliorations** »), ainsi que le Produit du Travail développé ou créé par l'Employé(e) durant son Emploi, sont la propriété exclusive d'OSSimTech à compter de leur création. Par les présentes, l'Employé(e) concède, cède et transfère à OSSimTech, de façon irrévocable, inconditionnelle et sans autre contrepartie que son salaire, tout droit, titre et intérêt dans et à l'égard de ces Améliorations et/ou ce Produit du Travail, y compris le droit de déposer un brevet partout dans le monde, et renonce à tout droit moral qu'il/elle pourrait avoir à l'égard desdites Améliorations et Produit du Travail.

2.4 L'Employé(e) s'engage également à (i) divulguer de manière complète à OSSimTech, et aux frais d'OSSimTech, toute Amélioration et Produit du Travail dans les meilleurs délais; et (ii) poser tout acte et faire toute chose (y compris, mais toutefois sans s'y limiter, la soumission de demande et la conclusion d'actes de cession) qui, de temps à autre, sera jugé nécessaire ou souhaitable par OSSimTech aux fins de conférer ou assurer la protection des droits d'OSSimTech. Si le droit applicable dans un pays exige que l'Employé(e) soit le titulaire des droits de propriété à l'égard de

Employeur	Employé(e)
	

PATENT

la Propriété Intellectuelle, des Améliorations et/ou du Produit du Travail ou qu'un brevet soit déposé sous le nom de l'Employé(e), à la demande d'OSSimTech, l'Employé(e) devra rapidement, librement et de manière active, renoncer en faveur d'OSSimTech à tous et chacun des droits à l'égard de la Propriété Intellectuelle, y compris dans lesdits brevets.

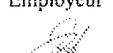
- 2.5 L'Employé(e) s'engage à collaborer aussi étroitement que possible avec OSSimTech ou son représentant, au frais d'OSSimTech, afin d'assurer la protection, de la façon la plus efficace possible, des droits d'OSSimTech sur toute Amélioration et/ou Produit du Travail ainsi que les droits d'auteur, brevets ou autres droits de Propriété Intellectuelle y afférents dans tout pays, y compris la divulgation à OSSimTech de toute information et donnée pertinentes à cet égard, la soumission de toute demande, spécifications, serments, cessions et tout autre instrument que OSSimTech jugera nécessaire à la demande et à l'obtention desdits droits de même qu'en vue de céder et transférer à OSSimTech, à ses successeurs, ayants droit, et représentants l'intégralité et l'exclusivité des droits, titres et intérêts relatifs au Produit du Travail et tout droit d'auteur, brevet ou autres droits de propriété intellectuelle y afférents.
- 2.6 Toutes les dispositions qui précèdent survivront à la résiliation de la présente Entente et à la résiliation du Contrat d'Emploi.

3. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

- 3.1 La présente Entente est régie le droit de la province de Québec. Tout différend ou réclamation découlant ou en lien avec la présente Entente sera soumis de façon exclusive aux tribunaux compétents du district de Montréal (Québec).
- 3.2 Nonobstant ce qui précède, l'Employé(e) reconnaît par la présente que la violation de l'une des dispositions de la présente Entente est de nature à causer des dommages graves et irrémédiables à OSSimTech ainsi qu'aux filiales d'OSSimTech qui rendrait tout jugement final inefficace. En conséquence, l'Employé(e) reconnaît que, en cas de violation des dispositions de la présente Entente et sans préjudice des droits d'OSSimTech d'obtenir des dommages-intérêts, OSSimTech aura le droit d'initier les procédures appropriées afin d'obtenir une injonction auprès de la juridiction de son choix.

4. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 4.1 Cette Entente, comprenant le préambule, prend effet à sa signature par les Parties et demeure exécutoire jusqu'à la survenance du terme ou à toute autre date convenue par les Parties de mettre un terme à la présente Entente.
- 4.2 Cette Entente remplace toute autre entente précédente entre les Parties relativement aux sujets traités dans les présentes. Dans l'éventualité où une disposition de la présente Entente serait jugée nulle, invalide, illégale ou non exécutoire, la présente Entente devra être interprétée dans son intégralité afin de se rapprocher le plus possible de l'intention initiale des Parties.
- 4.3 Dans l'éventualité où une disposition de la présente Entente serait jugée nulle ou invalide par la juridiction compétente, la disposition jugée nulle ou invalide sera modifiée en vue de maintenir l'intention initiale des Parties et les autres dispositions de la présente Entente demeureront exécutoires et continueront de produire leurs effets.

Employeur	Employé(e)
	

PATENT

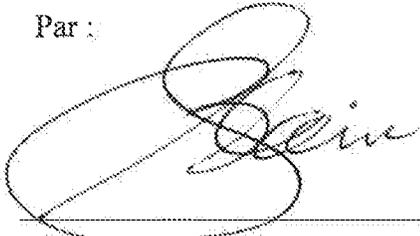
REEL: 063187 FRAME: 0172

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé l'Entente le 7e jour de mai 2018 à Montréal.

OSSIMTECH INC.

STAGIAIRE

Par :



André Blain, Président



Erwan Jouault

Employeur	Employé(e)
	

PATENT